

Fiche organisateur local



Pour la coordination Big Jump :

Nous envoyer un rapide descriptif de votre projet : le thème, le public, la commune - lieu dit et la rivière sur laquelle vous organisez le point de baignade. Nous vous ferons parvenir le logo Big Jump que vous pourrez utiliser dans vos démarches de communication.

Organisme :
Personne en charge du projet :
Fonction :
Adresse :
Téléphone :
Fax :
mail :
Site Internet :

Lieu de l'événement (rivière ou lac, commune, Lieu dit...) :

Thème de l'animation :
.....

Si l'événement est intégré dans un autre plus global : dates et description de l'événement :
.....
.....

Organisation d'un point de baignade - démarche administrative et sécurité

Choix du lieu de baignade :

- Si vous savez déjà où vous voulez l'organiser, vous devez vous assurer que la qualité de l'eau est suffisante. Vous pouvez contacter la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) de votre département ou sur le site internet :

http://baignades.sante.gouv.fr/hm/baignades/fr_choix_dpt.htm

La baignade est autorisée si la qualité de l'eau est bonne ou de qualité moyenne (ne pas se formaliser d'une qualité d'eau moyenne, car la législation française est beaucoup plus drastique que la législation européenne ; cette dernière n'étant pas laxiste pour autant).

- Si votre point de baignade n'est pas encore défini, vous pouvez consulter la liste des points de baignade autorisés sur le département.

- Si le point de baignade voulu n'est pas dans la liste, cela ne signifie pas que la baignade n'est pas possible, mais seulement que la qualité de l'eau n'est pas régulièrement évaluée. Les services de la préfecture peuvent le faire s'ils sont avertis suffisamment à l'avance (voir démarche administrative).

Démarche administrative :

Vous devez avertir la Préfecture par courrier le plus tôt possible, pour que celle-ci consulte ses services techniques. Ces derniers s'assureront que la qualité de l'eau est suffisante et que le site n'est pas dangereux pour la baignade. Il est également nécessaire de prévenir la mairie de la commune concernée.

Pour un événement susceptible de rassembler beaucoup de monde, il est recommandé de penser à la logistique "parking" et "déchets" en lien avec la mairie.

Sécurité :

La sécurité est un point important de l'action : sans tomber dans le sécuritaire, l'organisation d'une manifestation publique implique de prendre un certain nombre de précautions. D'autant que les rivières ne sont pas un milieu anodin. Les mesures suivantes ne sont pas des contraintes réglementaires mais des conseils que nous vous invitons à suivre :

Remarque : durant la baignade, le danger numéro un est celui de la noyade, en général dû à une surestimation de ses capacités à nager (on peut être surpris par la force du courant dans une rivière et négliger l'effort nécessaire pour rejoindre la rive) ou par hydrocution. L'hydrocution est une syncope (perte de connaissance brutale par différents mécanismes). Bien souvent, cette syncope est provoquée par une trop grande différence de température entre la peau et l'eau lors d'une entrée dans l'eau après une exposition prolongée au soleil ou d'un premier plongeon.

Conseils de prévention

Avant la baignade

Respecter les consignes locales de sécurité disponibles dans les mairies, ou indiquées sur les lieux de baignade et notamment respecter les zones d'interdiction de baignade (courants,...) et préférer les baignades surveillées. S'informer sur les lieux de secours les plus proches.

Matériel : prévoir des bouteilles d'eau potable pour les étourdis, quelques denrées sucrées pour les malaises et une trousse de premiers secours et bobos divers (alcool à 90°, pansements, coton, gaze, aspirine...).

Durant la baignade

Eviter la baignade dans les deux heures qui suivent la prise d'un repas copieux (hydrocution).

Surveillance de la baignade : pendant toute la durée de l'événement, une personne est en charge de la surveillance de la baignade et notamment des enfants. Dans la mesure du possible, celle-ci doit avoir une bonne connaissance des premiers secours à porter en cas de noyade. Elle doit être munie d'un téléphone portable et du numéro des secours (112).

Conseils aux nageurs : entrer progressivement dans l'eau (s'asperger la nuque, la poitrine) afin d'éviter les effets du contact brutal de l'eau froide avec la peau (risque d'hydrocution).

Surveiller continuellement les enfants en désignant une personne responsable et ne pas les laisser jouer trop longtemps dans l'eau lorsque la température de celle-ci est basse. Préférer des bains répétés de courte durée plutôt qu'un bain de longue durée.

Sortir ou faire sortir immédiatement les enfants de l'eau si l'on constate l'un des signes suivants : malaise, bourdonnement d'oreille, frissons, chair de poule, urticaire, tremblements, claquements de dents, crampes, fatigue, sensation soudaine d'eau froide ou d'angoisse. ne pas trop s'éloigner du bord par rapport à ses capacités physiques.

Rester dans les zones délimitées pour la baignade et ne pas se baigner dans celles réservées aux engins à voile ou à moteur.

En cas d'accident

1. Donner l'alerte

2. Porter secours (si on y est entraîné)

La chaleur et l'exposition excessive au soleil

En raison d'une exposition excessive au soleil, de nombreuses personnes sont chaque année victimes d'insolations. **Inciter notamment les parents à couvrir leurs enfants (Tee-shirt et chapeau) et à utiliser de la crème solaire.**

Conseils de prévention (suite)

La déshydratation

Les nourrissons y sont particulièrement sensibles en raison d'une transpiration plus importante que celle des enfants plus âgés, car leur régulation thermique est encore mal établie. De plus ils ne peuvent clairement exprimer leur soif.

Les signes d'une déshydratation aiguë : une peau sèche et chaude après une période de transpiration excessive, des yeux creux, une fièvre élevée, des signes neurologiques allant de la somnolence à l'hyperexcitabilité. Cet état de déshydratation peut s'avérer très grave si le traitement est trop tardif. Il ne faut donc pas hésiter à orienter un enfant souffrant de déshydratation vers l'hôpital le plus proche sans délai.

Prévenir la déshydratation : quelques règles simples :

- faire boire très fréquemment l'enfant (eau, jus de fruit, bouillon de légumes légèrement salé) ;
- habiller les nourrissons avec des vêtements légers;
- éviter l'exposition au soleil et à la chaleur (entre 12h et 16h l'été) en particulier en lieu confiné (voiture, landau...);
- appliquer une crème protectrice en permanence ;
- mouiller souvent leur corps.

Pour tout renseignement :

Guillaume Cortot
Chargé de Projets
SOS Loire Vivante – European Rivers Network
8, rue Crozatier
43000 Le Puy en Velay
04 71 02 08 14
guillaume.cortot@rivernet.org
www.bigjump.org